

/BA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-480 du 18 Novembre 1986

chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 17 Novembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

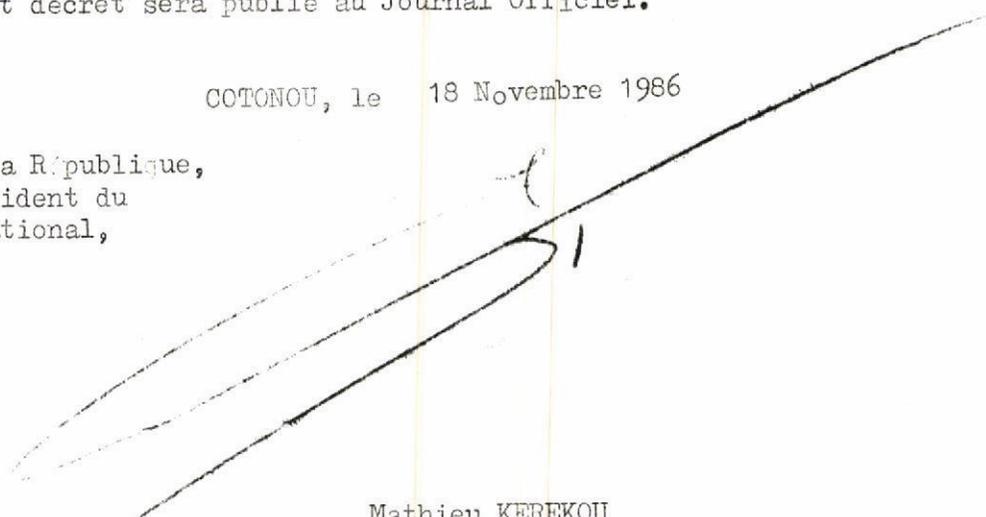
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 17 Novembre 1986 le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du **Ministre de Travail et des Affaires Sociales** pendant l'absence du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

COTONOU, le 18 Novembre 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CS/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MJIEPSP-  
MTAS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC- INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE  
Cha<sub>n</sub>c. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-